

DELIBERATION N° 82/105 : ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE
DES VOIES DU LOTISSEMENT "LE ZODIAC"/DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de la voirie, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 Novembre 1981, relative à l'intégration dans la voirie communale des Chemin et Impasse de Gélécote, sur 259 m, faisant partie de la voirie du lotissement "Le Zodiac",

Au terme de cette décision, l'Assemblée avait sollicitée l'ouverture d'une enquête publique administrative.

La Direction Départementale de l'Equipement ayant établi le 6 Juillet 1982 un rapport favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête administrative publique concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- désigne comme Commissaire Enquêteur Monsieur HAQUIN, Maire d'HEILLECOURT,
- demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête concernant le classement dans la voirie communale des voies du lotissement "Le Zodiac",
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à la publicité de ladite enquête, conformément aux textes en vigueur.